

Délibération du Conseil municipal du 11 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 077-217702570-20230411-21_2023-DE



Date de convocation : L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

04/04/2023

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeannine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Sébastien COSTARD – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Brigitte DA SILVA – M. Jean-Michel LEMSEN.

Pouvoirs : M. Jacques TOUPRY à Daniel SEVILLANO – Mme Auziria MENDES à Georges BACCON – Mme Ndeye DIA BRANDONE à Maxence GILLE – M. Cyril DEBOOSERE à Romain SEVILLANO.

Absents excusés : M. Pierre COURTIER - M. Olivier GANDAR - Mme Rafea LAOUADI – Mme Mélanie GENTILS – Mme Clarisse NOEL.

Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de délibération : 21-2023

Objet : REVALORISATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la restauration scolaire facturé aux familles depuis 2019, s'élève à 4,90 € pour les enfants déjeunant à la restauration scolaire.

Au vu de l'augmentation du coût des matières premières et de l'inflation liés au contexte actuel, M. le Maire propose de revaloriser le tarif de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2023.

Ainsi, Il propose :

- de fixer le prix des repas à 5 € pour tous les enfants déjeunant à la restauration scolaire.
- de fixer le coût du repas « PAI » à 2,60€ pour les enfants bénéficiant du projet d'Accueil Individualisé sur le temps de la pause méridienne.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

Décide, à la majorité des voix (18 pour et 4 contre),

- De fixer le prix des repas à 5 € pour tous les enfants déjeunant à la restauration scolaire.
- De fixer le coût du repas « PAI » à 2,60€ pour les enfants bénéficiant du projet d'Accueil Individualisé sur le temps de la pause méridienne.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 11 avril 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Maxence GILLE

Le secrétaire de séance,

Christelle REMERE

